



**APPEL A CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT
LES PETITS ACTIONNAIRES TEL QUE DEFINI PAR L'ARTICLE 47 DE LA LOI
N°2016-48 RELATIVE AUX BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS**

Hannibal Lease se propose de désigner, par voie d'appel à candidature, un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital, et ce conformément à la réglementation du Marché Financier et la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financier.

Par institutionnel, on entend les Organismes de Placement Collectifs, les Etablissements de Crédit, les Assurances, les Sociétés d'Investissement à Capital Fixe, les Sociétés d'Investissement à Capital Risque et les caisses de retraite.

Le candidat éligible au poste d'Administrateur représentant les petits actionnaires susmentionnés doit remplir les conditions énumérées dans les « **Termes de Référence AC HL 01-2018** », document à télécharger sur le site web d'Hannibal Lease : (www.hannibalease.com) et ce, à partir de la publication de cet avis.

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

- Une demande de candidature au poste d'Administrateur représentant les petits actionnaires au nom **de Monsieur le Président du Conseil d'Administration d'Hannibal Lease**.
- Un Curriculum Vitae détaillé du candidat ainsi que les documents attestant ses qualifications, compétences et justifiant son expérience dans le domaine financier et sa désignation dans un poste d'Administrateur.
- Une lettre de motivation manuscrite présentant notamment le candidat, son profil et les motifs de sa candidature.
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale ou du Registre de Commerce pour les personnes morales.
- La fiche signalétique dûment remplie et signée (**annexe 1 du terme de référence AC HL 01-2018**).
- Une déclaration sur l'honneur dûment signée et légalisée suivant modèle **annexe 2 du terme de référence AC HL 01-2018**.
- Une copie de la déclaration de revenus au titre de l'année 2016.
- Un bulletin numéro 3 : extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature.
- Un certificat de non faillite de date récente pour tout candidat ayant, éventuellement, exercé la fonction de dirigeant dans une société.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus sera automatiquement éliminé.

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à Hannibal Lease, par écrit selon l'une des deux modalités suivantes :

Fax : 71 139 460

E-mail : info@hannibalease.com.tn

Le dossier de candidature doit parvenir à Hannibal Lease par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur, contre décharge, à l'adresse suivante : Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren Immeuble Triki Les berges du Lac - 1053 Tunis au plus tard le **16 Mars 2018 à 16h00**. Le cachet de la poste et du Bureau d'Ordre de Hannibal Lease faisant foi.

L'enveloppe extérieure, libellée au nom de **Monsieur le Président du Conseil d'Administration d'Hannibal Lease**, doit porter la mention apparente suivante :

« Ne pas ouvrir – Candidature au poste d'Administrateur représentant petits actionnaires »

Les candidats seront retenus par le Comité de Stratégie, des Nominations et des Rémunérations d'Hannibal Lease après dépouillement des dossiers parvenus dans les délais fixés dans l'avis d'appel à candidature et compte tenu de la satisfaction des conditions énumérées dans les présents **« Termes de Référence AC HL 01-2018 »**.

Le représentant des petits actionnaires tel que définis par l'article 47 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financier sera désigné par les détenteurs des actions Hannibal Lease au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter.

Les candidats acceptés, sous réserve de non objection de la Banque Centrale de Tunisie, seront proposés pour le poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires au vote par les actionnaires minoritaires à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les Etats Financiers de l'exercice 2017.